



ARRÊTÉ TEMPORAIRE N° 2023/961T

Prolongation de l'arrêté n° 2023/737T du 20 juillet 2023, portant interdiction de stationnement et interdiction et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau électrique basse tension, rue de la Tournelle, à l'angle de l'avenue de la Maladrerie, au 34, rue Paul Poret , du 2 au 28, rue de Chambourcy, du 1 au 5, avenue de la Maladrerie, à Poissy, jusqu'au 27 octobre 2023

Le Maire,

Vu la demande en date du 19 septembre 2023, par laquelle la Société CANAS SASU & BICHO BTP sollicite une prolongation des mesures d'interdiction de stationnement et de restriction de circulation, afin de réaliser des travaux de renouvellement du réseau électrique basse tension, rue de la Tournelle, à l'angle de l'avenue de la Maladrerie, au 34, rue Paul Poret , du 2 au 28, rue de Chambourcy, du 1 au 5, avenue de la Maladrerie, à Poissy, à Poissy, jusqu'au 27 octobre 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu l'arrêté n° 2023/737T du 20 juillet 2023 portant interdiction de stationnement et interdiction et restriction de la circulation, dans le cadre de travaux de renouvellement du réseau électrique basse tension, rue de la Tournelle, à l'angle de l'avenue de la Maladrerie, au 34, rue Paul Poret , du 2 au 28, rue de Chambourcy, du 1 au 5, avenue de la Maladrerie, à Poissy, à Poissy, du mercredi 16 août au vendredi 29 septembre 2023,

Vu l'arrêté n° 2022/800P du 4 juillet 2022 portant arrêté de délégation de fonctions et de signature à Monsieur Georges MONNIER, deuxième adjoint au Maire, délégué aux espaces publics, à la propreté urbaine et à la commande publique,

Considérant que des travaux de renouvellement du réseau électrique basse tension sont réalisés par la Société CANAS SASU & BICHO BTP, rue de la Tournelle, à l'angle de l'avenue de la Maladrerie, au 34, rue Paul Poret , du 2 au 28, rue de Chambourcy, du 1 au 5, avenue de la Maladrerie, à Poissy, du mercredi 16 août au vendredi 29 septembre 2023,

Considérant que la durée des travaux sera plus longue qu'initialement prévue et s'achèvera le 27 octobre 2023,

Considérant qu'il importe dès lors d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, ainsi que celle des intervenants,

Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 2023/737T du 20 juillet 2023 jusqu'au 27 octobre 2023 afin de pouvoir finaliser la réalisation de ces travaux,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Les dispositions de l'arrêté n° 2023/737T du 20 juillet 2023, portant arrêté de police en vue de la réalisation de travaux de renouvellement du réseau électrique basse tension, rue de la Tournelle, à l'angle de l'avenue de la Maladrerie, au 34, rue Paul Poret , du 2 au 28, rue de Chambourcy, du 1 au 5, avenue de la Maladrerie, à Poissy, sont prolongées jusqu'au 27 octobre 2023.

Article 2 :

Toutes les dispositions contenues dans l'arrêté n° 2023/737T du 20 juillet 2023 demeurent applicables.

Article 3 :

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 20 septembre 2023

**Pour le Maire et par délégation,
Georges MONNIER**

#signature#

**Le Deuxième Adjoint,
Délégué aux espaces publics,
À la propreté urbaine et à la commande publique**

Document publié sur le [site de la ville](#) le 21/09/2023